

# Programme de formation

## « Recruter sans discriminer »

### **PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS :**

Public : DRH, Responsables RH, chargé-e-s de recrutement et managers intervenant dans le processus de recrutement des collaboratrices et collaborateurs

### **DURÉE :**

- 1 jour (7h) – en présentiel ou en distanciel

### **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :**

- Connaître le cadre juridique lié à la non-discrimination
- Identifier les risques dans le process (situations et comportements)
- Réfléchir sur ses pratiques et garantir l'objectivité de son recrutement

### **PROGRAMME :**

#### **1 – Définition et forme de la discrimination**

- Définitions et exceptions
- Formes de discrimination et obligations de l'entreprise
- Recours des candidats et les sanctions possibles

#### **2 – Moyens pouvant être mis en œuvre pour éviter toute forme de discrimination**

- Travailler sur son comportement de professionnel
- Piloter son processus de recrutement
- Principe d'égalité de traitement
- Rédaction d'annonces et sélection des CV
- Conduite d'entretien (simulation)
- Réponse aux candidats et traçabilité

#### **3 - Risques encourus par l'entreprise en cas de discrimination**

- La définition légale et les différents critères
- Les obligations de l'employeur

#### **4 – Risque juridique personnel du salarié ayant discriminé**

- La définition légale et les différents critères
- Les recours potentiels des candidats
- Les risques et les sanctions possibles

#### **SUPPORTS DOCUMENTAIRES ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

- Supports digitaux : vidéos et témoignages, Quizz et tests
- Simulations et jeux de rôle basés sur des exemples concrets
- Analyse de cas
- Documents / guides / fiches repères / Livret de progrès
- Support PowerPoint des apports théoriques

#### **CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES ACQUIS DE LA FORMATION DISPENSEE**

- L'évaluation des connaissances et des acquis de la formation se fait à plusieurs niveaux :
- Auto-évaluation de la satisfaction (qualité pédagogique, administrative et logistique) et des acquis faite « à chaud » à la fin de la formation
- Evaluation des acquis faites par le formateur à la fin du cursus de formation par le biais de formulaires et/ou de quizz
- Auto-évaluation du transfert d'apprentissage faite « à froid » trois à six mois après la formation

#### **ACCESSIBILITÉ :**

Nous contacter en cas de besoins spécifiques d'un participant liés à des problématiques d'accessibilité (aux locaux ou aux outils nécessaires) ou de handicap. Une adaptation de la formation sera faite en fonction de ces besoins spécifiques

#### **PRIX :**

- Sur devis, nous contacter pour plus d'informations.